



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01111

Numéro SIREN : 533 723 052

Nom ou dénomination : A.M.J. CLIM

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2015 sous le numéro de dépôt 1485

AMJ'CLIM

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000 Euros

Siège Social : 9, rue du Mesnil – 77610 CHÂTRES

533 723 052 – R.C.S MELUN

1485
2013.11.11
03/03/2015

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ASSOCIES DU 31 DECEMBRE 2014**

L'An Deux Mille Quatorze,

Le Trente et Un Décembre,

A Onze Heures,

Les associés de la Société « **AMJ'CLIM** », Société Par Actions Simplifiée au capital social de 2 000 €, divisé en 100 actions de 20 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, 9, rue du Mesnil – 77610 CHÂTRES, sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Madame Maryline AFONSO préside la séance en sa qualité de Présidente.

Monsieur Joaquim AFONSO, associé est présent.

La Feuille de Présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les associés présents possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la Feuille de présence à l'Assemblée,
- un exemplaire des Statuts de la Société,
- le Rapport de Gestion de la Présidente,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 30 Juin 2014,
- les Comptes annuels clos le 30 Juin 2014,
- le Texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

124
54

La Présidente rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de gestion et ses annexes, établis par la Présidente,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2014 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du Rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Démission de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Rémunération du nouveau Président,
- Questions diverses.

Puis elle donne lecture du Rapport de la Présidente.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de la Présidente sur les opérations de l'exercice clos le 30 Juin 2014, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, se soldant par **un Bénéfice de 17 812,65 Euros**.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 30 Juin 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter **le Bénéfice de 17 812,65 Euros** de l'exercice de la manière suivante :

A titre de dividendes aux associés	9 000,00 Euros
La somme de 8 000 Euros au poste « Autres Réserves »	8 000,00 Euros
Qui sera ainsi porté à la somme de 60 000 Euros	
Le solde, soit la somme de 812,65 Euros au « Report à Nouveau » créateur	812,65 Euros
TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE	17 812,65 Euros

Le dividende à répartir entre les associés, au titre de l'exercice est ainsi fixé à 90 Euros par action. Il sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 Mars 2015.

Le dividende global est éligible, pour les personnes physiques, à la réfaction de 40 % prévue par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts ou, sur option du bénéficiaire, à un prélèvement libératoire de 21 % (article 117 quater du Code Général des Impôts).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AA
512

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées aux articles L.227-10 al 1 du Code de Commerce et sur la base de ce rapport, approuve chacune des conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, a pris acte de la démission de **Madame Maryline AFONSO** de ses fonctions **à compter du 1^{er} Janvier 2015** et la remercie à l'avance pour les services qu'elle a rendus jusqu'à cette date à la Société dans le cadre de son mandat social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Président, en remplacement de **Madame Maryline AFONSO, Monsieur Joaquim AFONSO** déjà associé, pour une durée illimitée, **à compter du 1^{er} Janvier 2015**.

Monsieur AFONSO exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et déclare accepter les fonctions de Président et affirme qu'il n'est frappé par aucune mesure de disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

Monsieur Joaquim AFONSO n'a pas pris part au vote.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide que **Monsieur Joaquim AFONSO**, percevra la même rémunération au titre de ses nouvelles fonctions de Président, que celle qu'il percevait dans le cadre de son contrat de travail en qualité de Conducteur de travaux, soit la somme brute de **4 000 Euros** par mois. Et ce jusqu'à décision contraire.

Il aura droit néanmoins au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement dans l'accomplissement de son mandat, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

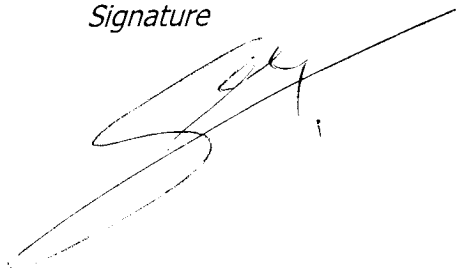
-ooOOoo-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente déclare la séance levée.

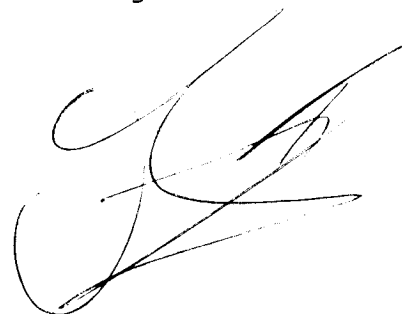
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente et l'associé présent.

MA
JA

Madame Maryline AFONSO
Présidente
Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Monsieur Joaquim AFONSO
Signature

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a small flourish.

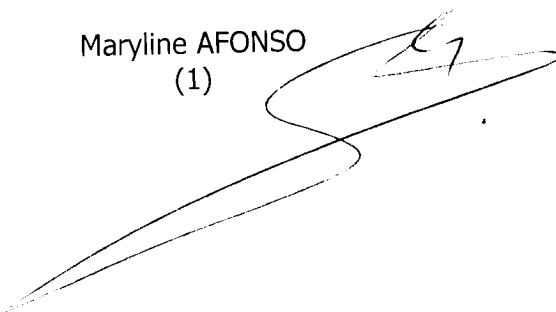
**DEMISSION
DE MANDAT DE
PRESIDENTE**

Je soussignée, Madame Maryline AFONSO, née le 13 Février 1967 à ROZAY EN BRIE (77), demurant 9, rue du Mesnil – 77610 CHATRES, déclare par la présente, démissionner, à compter du 1^{er} Janvier 2015, de mon mandat de Présidente de la Société « AMJ'CLIM », Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000 Euros, dont le siège est fixé au 9, rue du Mesnil – 77610 CHATRES.

Fait à Châtres,
Le 15 Décembre 2014

*Bon pour démission du mandat
de Présidente*

Maryline AFONSO
(1)



(1) Signature précédée de la mention manuscrite "Bon pour démission du mandat de Présidente"

**ACCEPTATION
DE MANDAT**

Je soussigné, Monsieur Joaquim AFONSO,

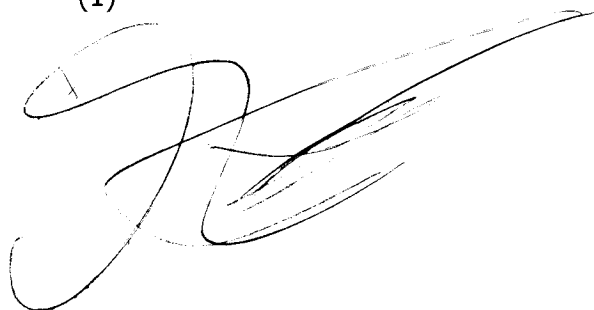
né le 13 Avril 1965 à VILA FLOR (PORTUGAL),

demeurant 9, rue du Mesnil – 77610 CHATRES (France),

déclare par la présente accepter purement et simplement le mandat de Président de la Société « AMJ'CLIM » à compter du 1^{er} janvier 2015, qui m'a été confié par la collectivité des associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Décembre 2014.

Fait à Châtres,
Le 31 Décembre 2014.

Joaquim AFONSO
(1)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. AFONSO', with a large, sweeping flourish extending to the right.

(1) "Bon pour acceptation du mandat de Président" et signature